

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-CPE-en-2017-concours.html>



Devenir CPE en 2017 : concours externe et interne

- Métiers - CPE AE-SH - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 22 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le nombre de places : 6 places pour le concours externe ; 2 places pour le concours interne

[La note de service du 8 novembre](#)

[Arrêté du 7 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole](#)

Les préinscriptions s'effectueront par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à compter du 8 novembre 2016 pour le concours externe et du 1er décembre 2016 pour le concours interne.

La date limite de préinscription ou de retrait des dossiers est fixée au 29 novembre 2016 pour le concours externe et au 2 janvier 2017 pour le concours interne, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 16 décembre 2016 pour le concours externe et au 12 janvier 2017 pour le concours interne, le cachet de la poste faisant foi.

Pour le concours externe, les épreuves d'admissibilité auront lieu les 7 et 8 mars 2017.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 15 mai 2016.

Pour le concours interne, les candidats adresseront au bureau des concours et des examens professionnels, à l'adresse indiquée sur leur confirmation d'inscription, leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)). **La date limite de dépôt de ces dossiers (RAEP) est fixée au 12 janvier 2017, le cachet de la poste faisant foi.**

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 20 février 2017.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 10 avril 2017.